

Février 2015

# La Côte Saint André

Numéro  
**25**

Bulletin municipal d'informations



p.6

**Retour** de la  
**zone bleue**



Heure d'arrivée

p.8

**Les élus à la  
gare routière**



p.10

**Actus  
en photos**





Ce début d'année 2015 a vu des événements tragiques toucher la France. Dès le lendemain de l'attentat contre le journal *Charlie Hebdo*, plus de 120 personnes se réunissaient dans la cour de l'Hôtel de ville pour respecter une minute de silence en hommage aux victimes et rappeler notre attachement à l'unité nationale. Le soir même, plus de 1 200 personnes se retrouvaient spontanément sous la Halle médiévale pour renforcer ce message de soutien (*photo ci-dessus*). Cela est réconfortant de se dire que **nous partageons des valeurs communes pour vivre ensemble**.

Pour revenir à l'actualité côtoise, ce magazine que nous voulons le plus agréable possible à lire, mais aussi le plus riche d'informations, vous emmènera dans de nouvelles rubriques à la découverte de la vie économique de la ville, saluant l'arrivée de nouveaux commerces, ou à la découverte de notre patrimoine. **Un dossier est consacré au retour de la zone bleue dans notre ville**. En effet, trouver une place pour aller acheter son pain ou faire une course dans le centre ville de La Côte Saint-André est un problème du quotidien. Pour une ville plus accessible, nous avons ouvert le parking rue des Cordiers avec 36 places de stationnement. 2015 verra la création d'un nouveau parking attenant à celui des bains douches. Pour fluidifier le stationnement dans les rues du centre ville, la zone bleue sera réactivée en mars prochain. Il faut souligner que **l'ensemble du stationnement de la ville reste gratuit**. Pour vous aider à respecter cette zone bleue, j'ai souhaité vous présenter mes vœux sur un support original à savoir un disque de stationnement, qui rappelle les règles à respecter. J'ai tenu à ce qu'un exemplaire vous soit offert dans votre boîte aux lettres lors de la distribution de ce magazine. D'autres disques peuvent naturellement être retirés à l'accueil de la mairie.

A l'heure où le budget se prépare, je confirme que, malgré la baisse importante des dotations de l'État, il n'y aura pas d'augmentation des taux d'imposition communaux. À nous d'être volontaires et imaginatifs pour équilibrer les finances 2015. Nous avons confiance en l'avenir de la ville et grâce au dynamisme de l'équipe, nous sommes en rythme pour vous proposer une ville en harmonie ces prochaines années.

« **La Côte Saint-André, une ville en rythme et en harmonie** ».



Votre Maire, **Joël Gullon**

## Sommaire

- .1
- .2
- .3
- .4
- .6
- .8
- .10
- .11

Vie quotidienne

Activités / Culture

Dossier

Actualités

Actus photos

Expressions



**DIRECTEUR DE LA PUBLICATION**

**Joël Gullon**

Hôtel de Ville

38260 La Côte Saint André

**RÉDACTION**

Services de la ville

**DISTRIBUTION**

Par nos soins

**CONCEPTION GRAPHIQUE**

Basdecasse

**PHOTOS**

Services de la ville

Patrick Fontvieille

Jean-Yves Garnier

Sébastien Métaay

Frédéric Raymond

**COUVERTURE**

Hôtel de Ville.

**IMPRESSION**

Rochat

**TIRAGE**

2 700 ex.

### ELECTIONS DÉPARTEMENTALES

Les élections départementales qui remplacent les élections cantonales vont avoir lieu au mois de mars. Elles sont organisées pour élire les conseillers départementaux (ex- conseillers généraux). Les dates de scrutins ont été fixées les **22 mars 2015 et, en cas de second tour, 29 mars 2015**.

Sur la carte d'électeur est mentionné le numéro du bureau de vote dans lequel l'électeur doit se rendre pour voter. La présentation d'une pièce d'identité est obligatoire pour pouvoir voter.

Nous vous rappelons la situation des trois bureaux de vote :

#### Salle Jean Baptiste Davaux

##### Mairie

*Pour les électeurs du bureau de vote N°1*

#### Salle Aile Nord

##### Château Louis XI

*Pour les électeurs du bureau de vote N°2 et N° 3*

### LES POINTS D'APPORTS VOLONTAIRE (PAV)

L'apport volontaire est un mode de collecte par lequel la collectivité met à disposition de la population un réseau de contenants répartis sur le territoire et accessibles à tous. Différents points d'apport volontaire sont disposés sur la commune. Il s'agit d'une collecte sélective de certains déchets préalablement triés selon leur matière constitutive en vue d'un traitement spécifique généralement pour être valorisés. Pourtant, des ordures ménagères, des encombrants, des déchets verts, des sacs jaunes sont régulièrement déposés au pied des containers. Ce n'est en aucun cas le lieu. Nous vous rappelons que la déchetterie intercommunale située aux Charpillates est ouverte : lundi de 14h à 18h, mardi, jeudi, vendredi de 9h à 12 h et de 14h à 18 h, mercredi & samedi de 9h à 18 h. Et nous faisons appel à votre civisme.



### AMÉLIORONS NOTRE CADRE DE VIE

Sortir et rentrer ses poubelles fait partie des obligations que doit respecter tout bon citoyen. Les jours de ramassage varient selon les secteurs d'habitation, mais entre chaque collecte, les bacs doivent être entreposés chez soi ou dans les parties communes des copropriétés pour être sortis seulement la veille au soir et devront être rentrés dès le lendemain matin. Cela répond à des questions d'hygiène et de propreté de la ville ; de plus les bacs laissés sur les trottoirs engendrent des problèmes de circulation pour les piétons.

### TÉLÉTHON

C'est à l'initiative du comité des fêtes municipal que bénévoles, acteurs économiques et associatifs ont participé à l'édition 2014 du Téléthon. Ayant lieu le même week-end que les points shows organisés par l'association commerces+, nous mutualisons ainsi les animations de fin d'année. Le bilan est très positif puisque nous avons récolté 3 100 € cette année. Cette réussite nous conforte dans notre détermination à pérenniser cette manifestation populaire et unitaire. Le rendez-vous est donc déjà pris pour décembre 2015 !

### MAIRIE DE LA CÔTE SAINT-ANDRÉ

2 rue de l'Hôtel de Ville - BP 84  
38 261 La Côte-Saint-André cedex 01  
**04 74 20 53 99**

contact@lacotesaintandre.fr  
www.lacotesaintandre.fr

#### HORAIRES D'OUVERTURE

Du lundi au vendredi  
09h00 -12h00 & 13h30 -16h30  
Fermé le mardi après-midi  
Ouverture à 08h30 le jeudi

### CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE CCAS

1, rue de l'Hôtel de Ville  
38260 La Côte-Saint-André  
**04 74 20 88 05**

ccas.mairiecsa@orange.fr

#### HORAIRES D'OUVERTURE

Du lundi au jeudi  
09h00 -11h30

### BIÈVRE ISÈRE COMMUNAUTÉ

1 avenue Roland Garros  
Grenoble Air Parc  
38590 Saint Etienne de Saint Geoirs  
**04 76 93 51 46**

www.cc-bievre-liers.fr

### SERVICE EAUX ET ASSAINISSEMENT

Communauté de communes  
Urgences 24h/24  
**04 74 20 86 78**

### DÉCHETTERIE INTERCOMMUNALE

Chemin des Charpillates  
38260 La Côte-Saint-André  
**04 74 20 33 03**

#### HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi  
14h00-18h00  
Mardi, jeudi & vendredi  
09h00-12h00 & 14h00-18h00  
Mercredi & samedi  
09h00-18h00 non stop

### MAISON DES SERVICES PUBLICS ET DE L'EMPLOI

24 avenue Jongkind  
38260 La Côte-Saint-André  
**04 74 20 31 57**

mssp@bievre-isere.com

#### HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi au Jeudi  
09h00-12h00 & 13h30-17h00  
Vendredi  
09h00-12h00 & 13h30-16h30

### TRÉSOR PUBLIC

3, boulevard de Lattre de Tassigny  
38260 La Côte-Saint-André  
**04 74 20 47 55**

t038126@dgfip.finances.gouv.fr

## Les activités principales du Pôle Aménagement Opérationnel en 2014

Au cours de l'année dernière, dans un objectif d'efficacité et de vision transversale, les services techniques et urbanisme ont été regroupés en une seule entité : le pôle aménagement opérationnel. Nous vous présentons ici la répartition des réalisations.

Aux tâches quotidiennes s'ajoutent les demandes spécifiques de la population ou des différents utilisateurs. Pour cela une saisie informatique est organisée. En 2014, 734 ont été répertoriées dans les proportions suivantes.

SECTEUR D'ACTIVITÉ	DEMANDES EFFECTUÉES	DEMANDES RÉALISÉES
Bâtiments	258	227
Voirie	326	238
Eclairage public	102	92
Espaces verts	32	28
Festivités	16	11
<b>TOTAL</b>	<b>734</b>	<b>596</b>

**81% des demandes ont été satisfaites**, les 19% restantes n'ont pas eu de suite immédiate pour l'une des raisons suivantes :

- ⊗ la demande s'intègre dans une démarche plus globale,
- ⊗ la demande n'est pas réalisable techniquement, réglementairement ou n'est pas d'intérêt général,
- ⊗ la demande doit faire l'objet d'une réflexion, voire d'une étude plus approfondie.



### Entretien des espaces verts

- Fleurissement, arrosage (1 620h)
- Tonte pelouses ( 571h)
- Divers (1 422h)
- Débroussaillage, désherbage manuel et thermique (967h)
- Taille arbustes et massifs (826h)
- Entretien terrain sportifs : Ponal, Jouffrey ( 572h)

## BILAN PÔLE OPÉRATIONNEL 2014

Outre les travaux, les services administratifs du Pôle Aménagement Opérationnel ont dû gérer plus de 560 dossiers répartis comme suit.

TYPE DE DOSSIER	NOMBRE
Attribution arrêtés de voirie	60
Information déclaration intention de travaux	117
Autorisation de travaux	6
Certificat d'urbanisme	124
Déclaration préalable	93
Déclaration d'intention d'aliéner	55
Arrêté d'occupation du domaine public	70
Permis de construire	25
Permis de démolir	2
Arrêté de protection civile	2
Arrêté d'alignement	11

Services techniques  
Urbanisme

Comme vous avez pu le constater, les actions menées par le Pôle Aménagement Opérationnel sont nombreuses et variées. Souvent, l'attention des citoyens se focalise sur les projets importants, les gros chantiers, alors que l'essentiel du travail de ce service est composé par ces tâches du quotidien dont la population ne distingue qu'une infime partie.

Que ces tâches soient répétitives d'une année sur l'autre ou qu'elles répondent à un besoin ponctuel, **elles demandent du savoir-faire et de la réactivité**. Cette représentation chiffrée vous permettra d'apprécier l'ampleur du service rendu.



### Entretien des voiries

- Nettoyage espaces publics (2 501h)
- Maintenance mobilier urbain et réseau eau pluvial (1 300h)
- Maintenance voirie et chemin (1 070h)
- Divers (1034h)
- Fauchage abords voirie, ambrisie (1 000h)
- Transport matériaux (998h)
- Collecte dépôts sauvages (310h)

## NOUVEAU PLAN DE COLORIMÉTRIE DES FAÇADES DE LA VILLE



En 1998, la commune avait lancé un plan de coloration de façades pour la mise en valeur de l'espace public et du patrimoine historique faisant le charme de notre cité. Le bilan est positif :

- 86 dossiers instruits,
- 12 600 m<sup>2</sup> de façades renouvelées,
- 780 000 € de travaux réalisés,
- 114 000 € de subventions versées aux pétitionnaires.

Il a donc été décidé de poursuivre cette action. Une nouvelle convention vient d'être signée avec le cabinet Nacarat. La ville vient de recevoir la reconduction de la subvention du Conseil régional à hauteur de 7 500 € pour la partie études. Une réunion publique s'est tenue salle Aile Nord en janvier dernier avec les deux architectes en charge de ce dossier : Catherine Pichat, architecte du patrimoine et Domitille Chavigny, architecte coloriste. Les personnes présentes ont pu découvrir la nouvelle

palette de couleurs devant servir de référence et d'outil de travail au service instructeur et au comité de pilotage en charge de l'étude des dossiers. **Renseignements complémentaires** (travaux éligibles, dépôt des dossiers d'aide) : service Urbanisme de la ville (04 74 20 53 99).



12 rue Bayard

## RECENSEMENT DE BORNES ANCIENNES

Bornes recensées : bornes kilométriques, militaires, royales, de limite de département, plaques directionnelles...

La Fédération des associations patrimoniales de l'Isère (FAPI), a lancé, avec le soutien du Conseil Général, un grand inventaire de ce patrimoine insolite, aujourd'hui menacé, dans tout le Département de l'Isère. Une enquête participative a permis de recenser près de 300 bornes grâce à la mobilisation de chacun.

La ville s'est inscrite dans cette action. Si vous avez identifié une ou

plusieurs bornes sur le territoire communal, merci d'en informer le service Archives de la mairie (04 74 20 53 99).



69 rue de la République

## 2<sup>ème</sup> EXPO COMMÉMORATION CENTENAIRE GUERRE 14/18 EN NOVEMBRE 2015

L'exposition de l'an dernier ayant connu un vif succès, la ville se propose de poursuivre cette commémoration et de consacrer cette année aux **Hôpitaux temporaires** existants sur plusieurs lieux de La Côte Saint-André pendant la période de guerre :

② Au 107 bis rue du château, d'octobre 1914 à septembre 1916 (dépendance de l'hospice),

② Rue de l'Hôtel de Ville sur toute la durée de la guerre (hôpital hospice mixte de 20 lits militaires).

② Au Séminaire des Apprentis d'Auteuil de décembre 1914 à novembre 1915 (hôpital dépôt de convalescents) et de 1915 à 1920 (hôpital militaire complémentaire sanitaire pour soldats tuberculeux).

Plusieurs lieux sont prévus pour accueillir ces expositions en cours de préparation.

Si vous souhaitez participer à ce travail de recherche sachez que les organisateurs sont intéressés par tous documents, photos et autres objets pouvant se rapporter à la vie des hôpitaux durant cette période.

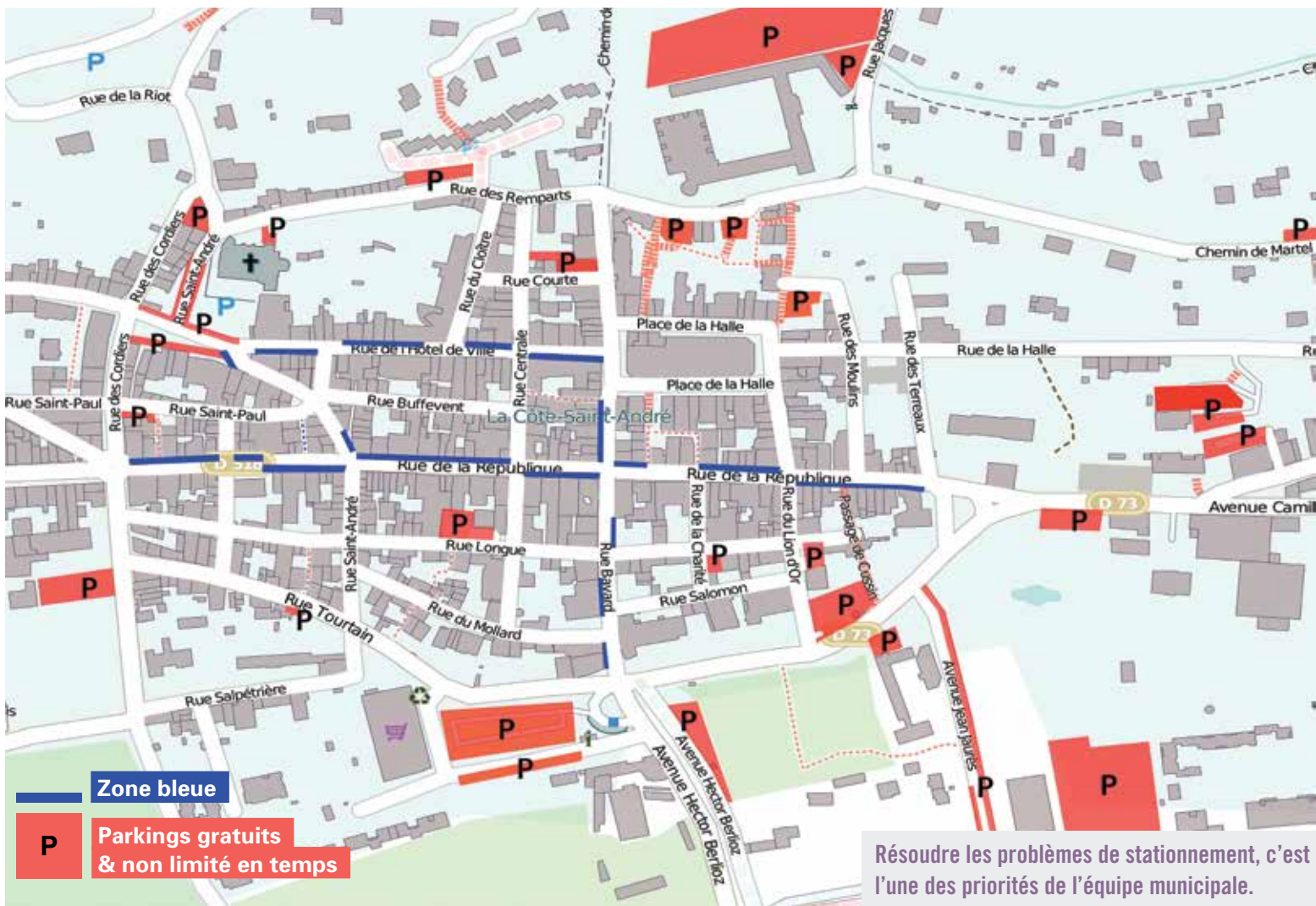
**Contact** : Marie-Thérèse Collardeau, service Archives de la ville (04 74 20 53 99).

## Vie associative

② **LOI 1901 : DÉMARCHE EN LIGNE** / Toutes vos démarches administratives concernant les associations loi 1901 peuvent désormais se faire en ligne. (modification de bureau, de conseil d'administration, de statuts...). Rendez-vous sur <https://compteasso.service-public.fr/>

② **DEMANDE DE DÉBIT DE BOISSON TEMPORAIRE** / Les dirigeants d'associations sont parfois amenés à transmettre en mairie une demande d'autorisation pour l'ouverture d'un débit temporaire de boissons. Le document à renseigner est disponible à l'accueil de la mairie. La demande est instruite par le maire, puis transmise à la gendarmerie. Pour permettre le traitement du dossier, la loi spécifie que cette demande doit être adressée au maire au moins 15 jours avant la manifestation. La gendarmerie précise qu'en cas de non-respect de ce délai, le débit de boissons sera considéré comme non autorisé. + d'infos : <http://vosdroits.service-public.fr/associations/F24345.xhtml>.

# Retour de la zone bleue



À partir du mois de mars, la zone bleue va être réactivée afin de **favoriser la rotation des véhicules en stationnement sur le centre-ville** et d'éviter les « voitures ventouses ». La législation ayant évolué, il est apparu important de revenir en détails sur le fonctionnement...

## POURQUOI UN NOUVEAU DISQUE DE STATIONNEMENT ?

Un nouveau disque « disque européen » mentionne uniquement l'heure d'arrivée ce qui permet de moduler les horaires de stationnement en fonction des nécessités locales de rotation des véhicules sur les places de stationnement.

## OÙ PLACER VOTRE DISQUE ?

Le disque est placé derrière le pare-brise, il doit être facilement lisible, situé obligatoirement côté trottoir

## QUEL EST LE PÉRIMÈTRE DE LA ZONE BLEUE ?

Le périmètre concerne les places et rues suivantes :

Rue de la République

Rue de l'Hôtel de Ville

Rue Bayard

Rue Saint André (au nord de la rue de la République)

Place Saint André (3 places)

Dans ce périmètre, les emplacements réservés au stationnement des véhicules arborant le macaron GIG et GIC sont concernés par la réglementation.

## QUAND LA ZONE BLEUE S'APPLIQUE-T-ELLE ?

De 9h à 12h et de 14h à 19h tous les jours, sauf les dimanches et les jours fériés. Le disque bleu indique votre heure d'arrivée et **la durée du stationnement est désormais limitée à 1h30** sur le territoire de la commune.

Entre 12h et 14h, il n'est pas obligatoire de mettre le disque. Toutefois si vous l'apposez pendant cette période, l'heure d'arrivée prise en compte sera 14h et vous pourrez rester jusqu'à 15h30.

### EXEMPLE

***Vous arrivez à 11h50, vous pouvez rester jusqu'à 15h20 ;  
Vous arrivez entre 12h et 14h, vous pouvez rester jusqu'à 15h30.***

## COMMENT RECONNAÎTRE QUE VOUS ÊTES EN ZONE BLEUE ?

Une signalisation verticale (panneaux) est mise en place : un panneau d'entrée dans la zone bleue indiquant la réglementation locale, un panneau de sortie de zone bleue. Un marquage au sol en peinture bleue matérialise les places.

## QUE SE PASSE-T-IL SI VOUS OMETTEZ DE METTRE VOTRE DISQUE OU SI VOUS DÉPASSEZ LA DURÉE AUTORISÉE ?

Les forces de l'ordre constateront l'infraction avec l'arrêté municipal réglementant la zone bleue et vous sanctionneront par un procès-verbal électronique de 1<sup>ère</sup> classe, soit 17€ qui remplace le volet amende qui était déposé auparavant sur le pare-brise. Changer l'horaire du disque sans bouger sa voiture est également passible d'amende.

## QUE SE PASSE-T-IL SI VOUS HABITEZ DANS LE PÉRIMÈTRE DE LA ZONE BLEUE ?

Après 19h, vous pouvez laisser votre véhicule stationné en zone bleue pour la nuit. Néanmoins, à l'exception des veilles de dimanches et de jours fériés, vous devez systématiquement apposer votre disque en mentionnant votre heure d'arrivée pour permettre à l'agent de police de réaliser un contrôle le lendemain.

### EXEMPLE

***Vous arrivez à 18h30, vous pouvez rester jusqu'à 10h le lendemain ;  
Vous arrivez après 19h, vous pouvez rester jusqu'à 10h30 le lendemain.***

Au-delà, il faudra déplacer votre véhicule dans les parkings hors zone bleue.



## OÙ VOUS PROCURER VOTRE DISQUE BLEU ?

7 000 disques ont été commandés par la ville. Ils seront à votre disposition gratuitement à la Mairie, à l'Office de tourisme, au CCAS, au bureau de la police municipale et chez les commerçants.

Durant les premières semaines suivant la mise en place du dispositif une campagne de prévention et d'information sera réalisée par les agents de police. Bien entendu, si vous ne souhaitez pas vous garer en zone bleue, la ville vous propose plus de 1 000 places de stationnement libre d'accès.





## Neige : Mieux vaut balayer devant sa porte !

Lorsqu'il y a des chutes de neige, les services techniques interviennent sur les voies publiques, les axes prioritaires, ainsi que devant les établissements publics afin de faciliter la circulation des véhicules et des personnes. Nous vous rappelons que **les trottoirs devant les habitations ou les commerces doivent être déneigés par les occupants**. En cas de glissade accidentelle la responsabilité de ces derniers pourrait être engagée. Un arrêté du Maire confirme ces dispositions. Pour vous aider à retirer ou limiter la présence de glace dangereuse sur les trottoirs, **la ville met à disposition de la population des bacs de sel** dans différents lieux de la ville. N'hésitez pas à vous servir, ils sont mis en place pour vous.



## Les élus à la gare routière !

Des milliers d'élèves sont présents tous les jours dans les établissements scolaires publics et privés de La Côte Saint-André. Un nombre important transitent pas la gare routière située devant le collège Jongkind et le lycée H. Berlioz.

En terme de prévention et à l'initiative du maire qui a un rôle pilote au CLSPD (Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance), **des institutionnels du territoire dont des élus de La Côte Saint-André sont régulièrement présents sur ce lieu, lors de l'arrivée ou du départ des élèves.**

Ne pouvant assister aux réunions qui rassemblent l'ensemble des acteurs de la prévention de la délinquance, les représentants des parents d'élèves ont été toutefois associés à cette démarche de prévention et une réunion d'information a eu lieu le 30 janvier à la mairie.

## Élections : le conseil municipal des enfants en place !



Lors d'une commission scolaire, il a été proposé que tous les élus puissent participer à l'encadrement du conseil municipal des enfants, permettant ainsi de ne plus avoir recours à une animatrice dédiée. Ce mode de fonctionnement permet de faire des économies tout en garantissant la qualité de ce conseil. Quatre élus se sont portés spontanément volontaires : **Marie Thérèse Robert, Frédérique Point, Frédéric Raymond et Sébastien Méta**y, adjoint à la vie scolaire, animeront désormais ces conseils. Celui du 10 janvier a permis d'accueillir les nouveaux membres récemment élus par leurs camarades, avec une visite des locaux de la mairie. À leur écoute, nous avons pu noter l'ensemble des idées émises individuellement : film sur la prévention, solidarité, sport, concours de dessins, installation de jeux ou encore jumelage avec une autre ville. Ces nombreuses propositions seront arbitrées lors du prochain conseil municipal des enfants le 7 mars 2015 afin de définir des actions concrètes.



# Le Centre communal d'action sociale au coeur de la vie Côtoise !

## ☉ FÊTE DE LA SOUPE, 14 novembre 2014

Pour la 5<sup>e</sup> édition, 14 groupes de candidats ont fait déguster leur soupe sous la Halle à un public conquis et nombreux. Les groupes de jeunes se sont particulièrement investis cette année : des collégiens de Jongkind, des lycéens de Berlioz, la maison d'enfants les Tisserands et le Foyer de Jeunes Travailleurs ont répondu présents. C'est la soupe de poissons qui s'est vu attribuer la fameuse « Louche en Bois ».



## ☉ THÉ DANSANT, 20 novembre 2014

Animé par JP MUSIC, le thé dansant a, cette année encore, eu un immense succès dans la salle des fêtes avec au programme : rock, salsa, valse... Les danseurs pouvaient déguster de bonnes crêpes confectionnées par les bénévoles du Centre Social.

## ☉ FÊTE DE NOËL, 16 décembre 2014

La fête de Noël du centre social et du service multi-accueil du jeune enfant a réuni dans la salle des fêtes du Château Louis XI quelque 200 convives. La compagnie « Ze Balloon Sisters » a présenté un magnifique spectacle « *Pirouette et le Temps* ». Le Père Noël est ensuite arrivé sous le regard émerveillé des enfants.

## ☉ FÊTE DES AÎNÉS, 19 décembre 2014

110 personnes âgées ont participé à l'après-midi festif qui leur était offert à la salle des fêtes, en présence du Maire Joël Gullon et d'élus. Après avoir dégusté d'excellentes pognes, mandarinnes et papillotes, le tout arrosé de boissons chaudes et froides, et occupé avec entrain la piste de danse pour certains, les invités se sont retirés non sans avoir reçu le traditionnel colis gourmand offert par le CCAS.



## ☉ LES ÉLUS À L'EHPAD, 15 décembre 2014

Jöel Gullon, le maire, et des membres de son équipe municipale ont porté un colis gourmand aux résidents Côtoids de l'Eden, puis du Grand Cèdre.

## ☉ SORTIE FAMILLES, 6 décembre 2014

La dernière « Sortie familles » de 2014 s'est déroulée à Villard de Lans. La trentaine de familles présentes étaient ravies de s'essayer au patinage et de visiter le musée des automates, autant apprécié par les enfants que par les adultes !

## ☉ LES BÉNÉVOLES À L'HONNEUR, 19 décembre 2014

Temps convivial des bénévoles. Vendredi 19 décembre. Afin de se souhaiter de joyeuses fêtes de fin d'année et pour remercier l'équipe de bénévoles pour son investissement dans le projet et les actions de la structure, l'équipe de salariés leur avait concocté un petit repas de Noël. Ainsi, 31 convives, en présence du Maire Joël Gullon, ont pu échanger sur les activités passées et à venir du Centre Social. La directrice a également profité de cette rencontre pour présenter « le chantier » de l'année 2015, à savoir le renouvellement du contrat de projet social avec la CAF pour les années 2016 à 2019.





(1)



(2)



(3)



(4)



(5)



(6)

(1) Les travaux de la salle des fêtes sont terminés. Photo prise pendant le championnat régional de scrabble. (2) Marché de Noël organisé par l'association des commerçants *Commerces +*. (3) Action pour le Téléthon à l'initiative du comité des fêtes municipal. (4) Cérémonie de vœux à la population. (5) Le goûter des Aînés Côtis. (6) Les élus distribuent les colis aux anciens.

## NOUVEAUX COMMERCES

*Souhaitant valoriser l'activité économique de La Côte Saint-André, nous lançons une nouvelle rubrique dédiée aux nouveaux commerces qui s'installent...*



**SUSHI MOA**  
7 rue de la république

*Vente à emporter de plats traditionnels japonais*

*et de compositions originales.*

Ouvert du mardi au samedi de 10h45 à 14h et de 17h45 à 20h45.

[www.Sushimoa.fr](http://www.Sushimoa.fr) / [contact@sushimoa.fr](mailto:contact@sushimoa.fr)

Tél : 04 74 79 71 35



**LE TEMPS D'UN SPA**  
20, rue du Lion d'Or

*De la chaleur du Hammam à la*

*balnéothérapie en passant par l'espace piscine. 160 m<sup>2</sup> de soins et d'équipements.*

Ouvert du mardi au vendredi de 9 h 30 à 18 h et le samedi de 10 h à 17 h / sur rendez-vous.

[www.letempsdunspa.com](http://www.letempsdunspa.com) / [contact@letempsdunspa.com](mailto:contact@letempsdunspa.com)

Tél : 06 03 25 65 65



**ESPACE-AUTO ISÈRE**  
ZA meunières 2

*Achat, vente et reprise de véhicules toutes marques. Stock permanent important.*

Ouvert du lundi au samedi de 9h à 12h et 14h à 18h, sur rendez-vous.

Tél : 06 23 54 42 79

## GROUPE MUNICIPAL « LA CÔTE 2014 »

**Patrice Baule, Bernadette Bouthier, Éric Germain Cara, Jean Chenavier, Christiane Cluniat, Marielle Coup, Corinne Devin, Christèle Gachet, Jean-Yves Garnier, Daniel Gérard, Mireille Gilibert, Joël Gullon, Pedro Jérónimo, Lionel Labrot, Nunzia Mazzilli, Sébastien Métay, Frédérique Point, Frédéric Raymond, Marie-Thérèse Robert, Julien Servoz, Ghislaine Vergnet.**

### QUELS SONT NOS ENJEUX POLITIQUES POUR AUJOURD'HUI ET DEMAIN ?

Conduire une commune de plus de 5000 habitants nécessite une attention à plusieurs niveaux.

**Le quotidien** doit répondre au besoin constant des habitants. La propreté des rues donne le ton dès l'arrivée en ville : ce point fait donc partie de nos priorités. Être réactif dans l'urgence en cas d'accident ou de sinistre : c'est ce qui a été fait le 15 janvier lors de l'accident de la circulation Avenue Camille Rocher. L'habitation endommagée a été sécurisée immédiatement, la chaussée balayée et la circulation rétablie. La rue Saint-Paul a également été sécurisée le matin même lors de l'effondrement d'un pan de mur privé. Une de nos priorités est de préserver la sécurité des habitants. Ceci intègre notre volonté de limiter les incivilités au niveau du stationnement mais également et surtout en terme de vitesse excessive. N'oublions pas que notre ville accueille plus de 3 600 scolaires, dans les différents établissements (public et privé).

**Le moyen terme** ne doit pas pour autant être négligé. Il permet de préparer la vie de demain. Vous nous l'avez souvent demandé : réactiver la zone bleue, réaliser des parkings ou encore sécuriser la ville en installant de la vidéo-protection. Nous sommes persuadés que ces projets amélioreront à coup sûr notre cadre de vie. Evidemment, toutes ces actions doivent être hiérarchisées et leur coût maîtrisé dans le respect des crédits disponibles, sans augmentation de la pression fiscale.

**Le long terme** se prépare également dès maintenant. Les projets d'avenir, comme le projet Allivet-Bouvain, devrait prendre forme dans quelques mois et se construire sur plusieurs années. Il initiera l'aménagement du sud de la ville en termes de services à la personne tout en conservant l'équilibre avec le logement intermédiaire et les services à la personne. Nous travaillons également avec la Communauté de communes qui est, et sera, un de nos principaux partenaires dans les projets futurs.

Notre volonté, nos préoccupations sont plus que jamais de construire une ville qui devienne plus attractive offrant aux Côtis de toutes générations un cadre de vie sécurisé, attractif, solidaire en rythme et en harmonie.

**Pour nous, c'est cela la vision de la politique.**

## GROUPE MUNICIPAL « LA CÔTE-SAINT-ANDRÉ POUR TOUS »

**Séverine Fouache, Jacky Laverdure, Dominique Masson, Eliane Mine, Isabelle Perenon-Pillon, Christophe Vignon.**

### CLOS CHAPUIS ET LE PROJET DE VILLE

La majorité a repris à son compte l'Opération d'Aménagement Programmée Allivet-Bouvain qui concrétise la réunification de la ville, le coeur du PLU que nous avons proposé et voté le 16 juillet 2013. Le Maire et sa majorité en profite pour y intégrer le projet Clos Chapuis en répétant qu'il ne s'agira que de transposer le bâtiment et que « le principe reste le même » : FAUX !

Notre groupe a donc voté contre cette délibération car la délocalisation dénature le projet. Il s'agira d'une résidence favorisant l'exclusion sociale et l'isolement ! La majorité des résidences intergénérationnelles, en France, sont situées à proximité du centre ville. M. le Maire prétexte que la structure sera au coeur d'un nouveau quartier sauf qu'elle ne disposera jamais des commerces et services au quotidien du centre ville. Et sa réalisation va prendre plusieurs années alors que le projet Clos Chapuis peut devenir une réalité immédiate!

### LA VENUE DE LA CRC (Chambre Régionale des Comptes)

Dans leur tribune d'expression du BM n°24, le groupe majoritaire et le Maire laissent penser, sans avancer un seul argument, que, lors de la mandature précédente, notre gestion

fut insincère, refusée par les autorités de contrôle. Or, tous les budgets de 2008 à 2013 ont été validés par ces dernières. Estimant ces écrits « diffamatoires », au sens juridique du terme, nous avons, par deux fois, exigé un droit de réponse dans le bulletin municipal (hors tribune d'expression des groupes) : Refus ! Faut-il rappeler au Maire qui « *ne souhaite pas polémiquer davantage* » (DL du 18/01/15), qu'il est directement responsable de la situation : Primo notre honnêteté est mise en cause, deuzio il ne suffit pas qu'il affirme pour avoir raison. À l'heure des questionnements sur la liberté d'expression, de ton et de pensée, ce n'est pas l'image que les démocrates doivent donner de la politique !!!

La CRC revient pour le suivi des comptes communaux, après le constat alarmiste sur l'endettement dressé en 2004, puis entre 2007 et 2009 où la situation financière restait très fragile. En aucun cas elle ne revient à la demande de M. le Maire.

La CRC fait son travail d'audit de la gestion des exercices 2008 à 2013.... et nous attendons avec sérénité ses conclusions. Au final, tout le monde sera à même de connaître la situation exacte des finances communales que nous avons laissée en mars 2014. Quoi de plus normal, quoi de plus sain ?

Retrouvez sur le site internet [www.lacotesaintandre.pour-tous.fr](http://www.lacotesaintandre.pour-tous.fr) la mise au point faite au Conseil municipal du 17 décembre 2014 sur cette grave question d'éthique.

# agenda

## DU 9 AU 13 FÉVRIER

**Accueil de loisirs Centre social (3 à 12 ans).** Thème : la banquise.

## DU 16 AU 20 FÉVRIER

**Ateliers enfants-parents Organisés par le Centre social.** Réalisation de M.Carnaval.

## SAMEDI 28 FÉVRIER

**Accueil des nouveaux habitants Mairie.**

**Remise des prix des maisons fleuries.** Mairie.

**Spectacle Papagalli La santé par les plantes Organisé par le comité des fêtes.** 20h30, salle des fêtes.

## MARDI 3 MARS

**Carnaval dans les rues de la ville. Thème : musiques du monde.** À partir de 16h30.

## SAMEDI 7 MARS

**Loto Organisé par le FCSA38.** 18h30, salle des fêtes.

## SAMEDI 14 MARS

**Concert de musique Organisé par la MJC.** Salle Aile Nord.

## VENDREDI 20 MARS

**Spectacle Ninon Vallin** 20h, salle des fêtes.

## SAMEDI 21 MARS

**Chasse à l'oeuf. Organisée par le Centre social.** 15h, parc Allivet.

**Repas dansant Autour de l'école.** 14h, salle des fêtes.

**Concert de Printemps Chorale "chante-bière" et la chorale de St Lattier.** 20h30, église.

## DIMANCHE 22 MARS

**Election départementales 1<sup>er</sup> tour** Mairie et Salle Aile Nord.

## JEUDI 26 MARS

**4<sup>ème</sup> forum des métiers** 9h-12h / 13h30-16h30, salle Jean Boyer.

## DIMANCHE 29 MARS

**Election départementales 2<sup>e</sup> tour**

**Concours de sauts d'obstacles.** Lycée agricole.

## VENDREDI 10 AVRIL

**Concert association Lemarchal** Salle des fêtes.

## SAMEDI 11 AVRIL

**Spectacle Ninon Vallin** 20h30, salle des fêtes.

## DIMANCHE 12 AVRIL

**Fête de la récup' Organisée par le Centre social.**

## SAMEDI 18 AVRIL

**Soirée théâtre Organisée par l'Amicale du personnel.** Salle des fêtes.

## SAMEDI 25 AVRIL

**La Côte Saint André RURAL STREET DANCE Festival de danse hip hop. Organisé par Bièvre Isère Communauté** 19h30, salle Jean Boyer.

# Histoire de ...

Arrivant de Sardieu, **Joseph Antoine Figuet**, charbon ferrant de son état, installe vers 1890 son atelier dans les locaux désaffectés de l'ancien moulin Savoie situé à l'emplacement de l'actuelle maison de la Communauté de Communes. Ce moulin, qui fut propriété, entre autres, de la famille Berlioz, cessera son activité en 1886.

L'activité se développant, l'entreprise se déplace en 1900 rue Salpêtrière sur l'emplacement de l'actuel magasin Casino. On y construit, sur 2 150 m<sup>2</sup> de terrain, une structure industrielle typique des usines de l'époque.

800 obus de 75 seront fabriqués quotidiennement pendant la 1<sup>ère</sup> guerre par les femmes embauchées dans l'usine qui travaille 24 heures sur 24.

Au retour de la paix, l'usine reprend ses activités traditionnelles et développe la construction métallique. La crise de 1929 verra la fin d'une dy-

nastie familiale de charrons ferronniers avec la reprise définitive en 1941 des ateliers par la Société Lyonnaise des Embranchements Industriels.

De ces ateliers sortiront nombre de ferronneries d'art : les grilles ceinturant le monument Berlioz, celles du monument aux morts, de nombreux portails de la distillerie Rocher, des Châteaux de Champvert et d'Allivet par exemple.

La SLEI fabriquera des rails et du matériel ferroviaire durant la période de l'occupation puis l'activité se développe jusqu'en 1975 où la clientèle des mines de charbon, de l'automobile et des usines pétrochimiques assure l'emploi d'une cinquantaine d'ouvriers spécialisés.

En 1975 les activités seront délocalisées au Rival près de la ligne ferroviaire et le magasin Genty ouvre ainsi les portes d'un nouveau local commercial en juin de la même année.

## L'USINE MÉTALLURGIQUE FIGUET



Les ateliers du Rival de la SLEI seront utilisés jusqu'au 31 décembre 1986 avec notamment des constructions de prestige comme les rails des premiers métros lyonnais et grenoblois, du tramway à câbles de San Francisco ou du métro à crémaillère de la Croix Paquet de Lyon.

Source :  
« La Côte-Saint-André : Complément d'Histoires locales » d'Alexandre Moulin

# état civil

Du 30 septembre 2014 au 19 janvier 2015

**NAISSANCES** Zeynep AGUSHEVSKI, Martin BARDONNET, Loric BESSIERE, Mariame CAMARA, Nisa ESMER, Betül FATSA, Noémie GAILLARD, Alessio GALIANO, Matilde LOPES CORREIA, Evan MELO CASCIONI, Mathis MOULIN, Enzo POUILLARD, Sibylle ZENASNI.

**DÉCES** Simone ALLEMANDI, Georges BURET, Martial DÉSORMEAU-BEDOT, Odette LAUDET, Joséphine MAGNIN, Marcelle NORMAND, Andrée RAMON, Geneviève ROUSSEL, Nicolas VALLEJO SANCHEZ.

## MARIAGE

Eric HÉRITIER et Mireille BAILLY.

Informations diffusées en accord avec les familles concernées.